

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

**Prix de l'Abonnement**  
Edition quotidienne, par an ..... \$3.00  
Edition hebdomadaire, par an ..... 1.00  
Invariablement payable d'avance  
On peut aussi s'abonner pour six mois  
ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

**Prix des Annonces**  
Six lignes, première insertion..... \$0.50  
Chaque insertion subséquente..... 0.12  
Chaque ligne en sus, première ins., 0.08  
Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT  
DU 4 JANVIER 1879

### LE DRAME

## CHAMPS-ÉLISÉES

PAR  
HIPPOLYTE AUDEVAL

(Suite.)

Ils entrèrent ensemble dans un café.....  
Une heure après Philibert Rambaud avait les pommettes des joues enflammées, l'œil brillant, la langue épaisse, et Goffin lui versait par intervalles dans un grand verre le contenu de petits flacons d'eau-de-vie, qu'il avait soin de payer et de faire enlever ensuite par le garçon.

Ce soin, ayant pour but d'empêcher Philibert de remarquer la quantité d'alcool qu'il absorbait, était du reste superflu, car Philibert ne faisait plus attention à rien.

Une idée fixe s'était emparée de lui : il voulait faire avoir une place à Goffin dans la compagnie d'assurances où il était lui-même employé.

— Tu ne te figures pas combien c'est agréable et flatteur, dit-il. On arrive à dix heures du matin... Quelle heure est-il donc?... Oh ! J'ai le temps... J'ai encore dix minutes... On cause un instant avec les amis du bureau, on prépare son travail...

— Comment se fait-il, interrompit Goffin, que tu sois réduit à travailler, alors que ton fils?...  
— Mon fils, s'écria Philibert avec enthousiasme, est un jeune homme comme on n'en voit pas, comme on n'en a jamais vu ! Il a tout quitté pour moi... Il a renoncé aux monceaux d'or de M. Lavernède pour vivre avec son vieux père. Et il m'a dit... Qu'est-ce qu'il m'a donc dit ?

— Il t'a fait de la morale ?  
— Pas du tout.  
— Il t'a défendu de boire ?  
— Boire ! Je n'y pense seulement plus, depuis que je suis avec mon fils. Il m'a dit... At tends un peu... Ah ! voilà : il m'a dit qu'on a le cœur content quand on peut se suffire honorablement à soi-même... et il m'a procuré un emploi.

— C'est admirable !  
— N'est-ce pas ? D'autant mieux que je suis considéré, estimé...  
— Et d'autant mieux que ton fils n'aurait probablement qu'un mot à dire, pour obtenir de grosses sommes des personnes qui l'ont élevé.

— Lui !... Cent mille francs... Deux cent mille francs... Et il n'aurait pas même besoin de dire merci. Je le sais, moi... je le sais ! Goffin fit un mouvement pour s'en aller, comme s'il se fût contenté de ce renseignement pour ce jour-là.

Puis il réfléchit.  
— Restons, pensa-t-il. Je reprends déjà possession de Philibert par son ivrognerie, mais je le tiendrai bien mieux encore quand je lui aurai fait perdre sa place.

Et l'infâme gredin versa à boire.  
— Donne-moi ton adresse, continua Philibert tout à son idée fixe. Je te protégerai... Je te présenterai... Je te ferai admettre dans mon bureau. Oh ! Goffin,

ajouta-t-il en s'attendrissant, si tu savais comme c'est bon de gagner sa vie honnêtement !

— Voici mon adresse. Mets-la dans ta poche et viens me voir souvent.

— Tous les jours, mon brave, tous les jours !... Quelle heure est-il ? Oh ! j'ai le temps. Je parlerai de toi à mes chefs... Écoute bien ceci, Goffin. Dans la vie d'un homme, quelle qu'elle soit, arrive toujours un moment où il faut se ranger, être sérieux... Alors, il vaut mieux que ce soit plus tôt que plus tard...  
— Oui, oui... Buvois !

— Rappelle-toi encore qu'on se donne beaucoup de mal pour subsister misérablement dans la faim, et qu'il est beaucoup plus facile...

— Oui, Philibert, oui... Je veux devenir un parfait honnête homme... comme toi. Et la preuve, c'est que je t'avertis qu'il est temps de te rendre à ton bureau. Le devoir avant tout !

— Mon bureau !... Oh ! j'ai encore quelques minutes... Cependant, tu as raison... Il vaut mieux être en avance.

Dans la rue, Philibert Rambaud chancela.

— J'ai bu, soupira-t-il... sans m'en apercevoir, j'ai trop bu... comme autrefois.

— Mais non, répondit Goffin. Cela se dissipera au grand air. Et il donna le bras à Philibert pour le soutenir.

Ils continuèrent à marcher. Le père de Julien ne parlait plus.

Soudainement il s'arrêta atterré devant un gros cadran qui marquait deux heures moins vingt. D'une main tremblante il consulta sa montre, la rapprocha tout près de ses yeux car il n'y voyait plus distinctement, et constata que le gros cadran ne l'avait pas trompé, qu'il était bien réellement deux heures moins vingt.

Alors, une lueur de raison traversa son ivresse.

— J'ai bu et je me suis oublié, dit-il tristement. Il est trop tard pour aller à mon bureau... D'ailleurs je me ferais congédier si j'y paraissais dans l'état où je suis. Reconduis-moi à mon logis, Goffin. Demain, je dirai que j'ai été malade, et mes chefs m'excuseront.

— Il faut te rendre à ton bureau répliqua Goffin avec force. Je le veux. Si tu n'y allais pas, je me reprocherais toute ma vie d'avoir été cause de ton inexactitude.  
— C'est la première... On me la pardonnera.

— Fais preuve de bonne volonté. Vas-y malgré ton malaise.  
— Je ne puis...  
— Mais puisque je t'accompagne !

Et Goffin ajouta avec animation en l'entraînant :

— Es-tu un véritable ami, oui ou non ? Si tu es un ami, tiens ta promesse de tout à l'heure, recommande-moi à tes chefs et tâche de me faire obtenir un emploi. Je ne suis pas un ancien négociant comme toi et je n'ai pas ton instruction, mais je serai plus facile à contenter. Une simple place de garçon de bureau suffirait à mon ambition. Seulement, je voudrais être fixé tout de suite. Tu es libre à cinq heures... je t'attendrai, tu m'apporteras la réponse. Oh ! Je t'en prie, Philibert, fais cela pour moi, pour un ancien ami qui veut suivre ton exemple et gagner sa vie honorablement !

Le misérable continua ses ins-

tances jusqu'au seuil de la compagnie d'assurances.

Là, il poussa Philibert en avant. Celui-ci, n'étant plus soutenu, trébucha et faillit tomber. Instinctivement, il recula. Goffin s'élança vers lui.

— Va donc ! lui dit-il rudement. Et il le poussa de nouveau. Vingt minutes après, un garçon de bureau sortit et fit avancer une voiture.

Puis deux employés parurent, soutenant sous les bras Philibert Rambaud, qui balbutiait de vagues et incohérentes paroles. Ils l'installèrent dans la voiture où le garçon de bureau eut l'ordre de monter pour le reconduire à son domicile.

Le soir même, Philibert Rambaud reçut, avec ses appointements du mois courant, une lettre le prévenant qu'à dater de ce jour il cessait de faire partie de l'administration de la compagnie d'assurances.

### XXI

Goffin ne tarda pas à se convaincre que le succès de ses manœuvres avait été complet.

Vainement il guetta le lendemain vers dix heures du matin la sortie journalière de Philibert Rambaud, vainement il la guetta les jours suivants ; Philibert ne parut pas.

— Mon honorable ami a perdu sa place ; je m'en doutais, pensa le misérable. Maintenant, il est tout à moi, et je ferai de lui ce que je voudrai. Était-il fier, l'imbécile ! Parce qu'il était employé dans un bureau, il avait peine à se décider à trinquer avec moi ! Dorénavant, il n'en sera plus ainsi. D'ailleurs, ce pauvre Philibert m'ennuyait avec sa morale et son amour du travail. Voir quelqu'un, et surtout un ami redevenir honnête homme, c'est humiliant pour ceux qui n'ont pas la vocation.

Une chose étonna le gredin. Pourquoi Philibert ne sortait-il plus ?

La perte de la place n'était que le prélude de combinaisons plus vastes, et Goffin avait hâte de revoir son ancien ami pour s'entendre avec lui le verre en main et aviser au moyen d'exploiter les Lavernède, qui, avait dit Philibert pendant son ivresse, ne demanderait pas même un remerciement pour fournir à Julien Rambaud des sommes de cent ou deux cents mille francs.

Tout en attendant Philibert, Goffin aperçut plusieurs fois Julien, et, l'ayant suivi, il le vit se rendre à la compagnie d'assurances, où il n'allait du reste qu'à des heures irrégulières, car il avait à s'occuper, comme avocat, des procès et des affaires litigieuses de la compagnie.

— Malgré l'aventure de son père, il a encore son emploi, lui, pensa Goffin. Mais cela m'est égal.

En effet, Julien avait encore son emploi, et peu s'en était fallu que, par égard pour lui, on n'eût conservé le sien à Philibert.

Le jour même du scandale le directeur avait fait appeler Julien et lui avait dit :

— J'ai une très-affligeante nouvelle à vous annoncer. Votre père est arrivé ici ivre, ostensiblement ivre, et on a été obligé de le reconduire chez lui en voiture. Mon devoir absolu était de signer sa révocation, et je l'ai signée.

(A continuer.)

### Charcuterie Française

PRIX EXTRA, EXPOSITION 1877

Pour les Fêtes de Noël et du Jour de l'An :

Jambons Beucanés, première qualité. Commandes pour Soirées et Festins exécutées à des prix très-modérés. Aussi toute personne désirant faire saler et boucaner des Jambons, ils leur seront garantis à 20 cents la pièce.

Succursale à la Haute-Ville, No. 90, rue St. Jean, E. ROUMILHAC.

RUHLMANN.

Coin des rues Grant et des Frères, En face de l'École des Frères. Québec, 12 décembre 1878—imp

### G. SEIFERT,

Salles d'Exposition du Bazar Français, 12, RUE LA FABRIQUE.

(EN HAUT)

Sont ouvertes depuis LUNDI, 2 Déc.

Le public est cordialement invité de venir visiter la magnifique collection de Poupées, Jeux, Jouets et Articles de Fantaisie.

200 POUPÉES EN EXPOSITION. Québec, 7 décembre 1878—1m

3,000

### Morceaux de Musique

A

50 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

SPÉCIMEN DE NOS PRIX :

VALSSES.	MORCEAUX.
Clara.....10	Chant du berger.....20
Le désir.....10	Charge des husards.....25
Willows.....10	Convent bells.....25
Life in courts.....20	Fleur des alpes.....20
Les papillons.....25	Love in May.....20
Bords du Rhin.....25	Marie, nocturne.....20
Immortellen.....25	Muet de Mozart.....20
Plais de perles.....25	Le monastère.....20
Fenella.....30	La chatelaine.....25
Grande valse bril.....30	Cujas amimam.....25
Les roses.....30	Deuxième nocturne.....25
Viennese children.....30	Echo de Lucerne.....25
Village swallows.....30	Hundred pipers.....25
Artist's life.....40	La mia Letizia.....25
Better times.....40	Musical forget me not.....25
Jolly fellows.....40	Nazareth.....25
Morning journal.....40	Petit ange.....25
Wine, Women & Song.....40	Robert toi que j'aime.....25
You and you.....40	Promenade milit.....25
	Chasseurs.....30
	Danse espagnolle.....30
	Fly not yet.....30
	a harpe Eolienne.....35
	Lalla Rouk.....39
	Mireille.....30
	Réverie.....30
	Souvenir d'enfance.....30
	Souvenir de Venise.....30
	Starry night.....30
	Titania.....3
	Perle de Varsovie.....30
	Ecossaise, caprice.....35
	Terpsichore.....35
	Guillaume Tell.....35
	Bohemian Girl.....40
	Cascade de rubis.....40
	Deux anges.....40
	Fandango.....40
	Fleur de la forêt.....40
	Harmonie du soir.....40
	Mountain stream.....40
	L'orgie.....40
	Il Pirata.....40
	Les regrets.....40
	Sommambula.....40
	Caprice hongrois.....40
	Danse andalouse.....40
	Faust, fantaisie.....40
	Mignon.....40
	Maritana.....50
	Chant des pêcheurs.....20

GALOPS.

House to house.....20	Viennese children.....30
Victoire.....30	Sans souci.....30
Reine des fées.....30	Flick & flock.....40

QUADRILLES.

Carnaval de Vienne.....20	Fladernus.....20
Orphée aux enfers.....20	Talisman.....40

MORCEAUX.

Croyez-moi.....15	Home sweet home.....15
Trovatore.....15	Hongroise.....15
Alexandra, noct.....20	Autrefois.....20
L'aveu.....20	La balancelle.....20
Belle styrienne.....20	Blue eyes.....20
Mon ange.....20	Capriata.....20
Norma.....20	Chant des pêcheurs.....20

Nouveaux Pianos de Bernard & Allaire

WEBER & CIE., WATERS & SONS.

Harmoniums de

ESTEY & CIE. ET WILCOX & WHITE.

CHEZ

BERNARD & ALLAIRE,

ÉDITEURS DE MUSIQUE, 6, rue la Fabrique. Québec, 14 décembre 1878.

CANADA, Province de Québec, District de Québec. Cour Supérieurs.

DAME MATHILDE SAMSON, de St. Joseph de Lévis, épouse de GILBERT FOURNIER, Commerçant et Cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

et Demanderesse, GILBERT FOURNIER, Commerçant et Cultivateur, de St. Joseph de Lévis, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 19 décembre courant.

PELLETIER & CHOUINARD, Proc. de la Demanderesse. Québec, 19 décembre 1878—1m

## PIANOS

ET

### Orgues-Harmoniums !

Une consignment considérable de magnifiques PIANOS ET ORGUES vient d'être reçue chez A. LAVIGNE. Ces instruments ont été choisis avec le plus grand soin et défont toute comparaison au point de vue artistique ; ils sont en vente à des prix modiques avec termes faciles de paiement chez

A. LAVIGNE, Editeur de Musique, 25, rue St. Jean. (Banque d'Épargnes.) Québec, 14 décembre 1878.

### Cie. d'Assurance North British and Mercantile

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

ETABLIE EN 1809.

EDIMBOURG ET LONDRES.

Capital.....£2,000,000 Stg. ou \$10,000,000  
Fonds investis £4,354,000 Stg. ou \$21,189,467  
Revenus annuels £1,413,227 Stg. ou \$6,877,794

DÉPARTEMENT DU FEU.

Le soussigné, Agent responsable de la dite Compagnie, continuera à ASSURER TOUTES SORTES D'IMMEUBLES CONTRE LE FEU A DES TAUX RÉDUITS.

JOHN LAIRD, Agent, 113, rue St. Pierre. Québec, 9 décembre 1878—1m

### FOURRURES, FOURRURES

### G. R. Renfrew & Cie.

Capes, Manchons et Casques pour Dames et Enfants, en grande variété et en Fourrure de toute sorte.

Gantures en Castor et en Alaska. Casques, Gants et Gantelets pour Messieurs.

Capots en Fourrure et Robes de Carriole, le plus bel assortiment en Canada.

NOS PRIX SONT LES PLUS BAS.

Québec, 7 décembre 1878—1m

### Société de Prêts et Placements de Québec.

### A V I S .

Le quatrième versement de DIX POUB CENT est par le présent demandé et sera payable au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, Basse Ville, le ou avant MARDI, le 7 JANVIER prochain.

Par ordre, ROBT. LABOCHE, Sec.-Trés. Québec, 6 décembre 1878—1m



Chemin de Fer Québec, Montréal Ottawa et Occidental.

### DIVISION DE QUEBEC.

### CHANGEMENT D'HEURE

A commencer

### Lundi, 11 Novembre

Jusqu'à nouvel avis, les Trains feront leur trajet comme suit :

Laisseront Québec à 5.15 P. M. tous les jours Arrivant à Trois Rivières à 8.15 P. M. Laisseront Trois-Rivières à 7.00 A. M. tous les jours, arrivant à Québec à 9.45 A. M. Québec, 12 novembre 1878.

**Annances Nouvelles.**

Ferdou—M. Chas. Cognon.  
Chambre de Commerce.  
Fermeture à bonne heure—Alfred Martel.  
Acte de fai lite de 1875—J. Anger.  
Acte de faillite de 1875—Alfred Lemieux.  
Robes de Soirées—Glover, Fry & Cie.  
Protection—F. X. Lepage.

**QUEBEC,**

**SAMEDI, 4 JANVIER 1879.**

**LA DISTRIBUTION DES EMPLOIS.**

Dans un pays comme le nôtre, il est toujours fort délicat de soulever des questions de nationalité. Aussi est-il du devoir des hommes publics qui représentent au pouvoir les divers groupes nationaux de s'entendre à l'amiable pour que la distribution des emplois se fasse équitablement entre ces groupes et pour éviter ainsi qu'aucune juste réclamation ne se produise venant d'un quartier ou d'un autre. C'est à ce soin à ménager toutes les susceptibilités, à tenir compte, dans une mesure impartiale, de toutes les différences d'origine, que, dans un pays aussi divisé, on reconnaît les véritables esprits politiques. Mais, naturellement, c'est à chaque race à maintenir son droit par la voie de la presse, si on ne le respecte pas suffisamment.

Dans ces sentiments, nous avons lu avec un intérêt particulier un article récent dans le *Canadien* au cours duquel notre confrère démontre que la part qui nous est faite dans le personnel administratif de l'Intercolonial est dérisoire, quoiqu'un tiers du chemin traverse notre province et que, par conséquent, un tiers du patronage revient de droit à la population bas-canadienne.

L'article du *Canadien* nous a paru d'autant plus remarquable qu'il constitue pour ses amis au pouvoir un véritable engagement de ramener les choses à un état plus équitable, et qu'il se termine par cet avertissement solennel :

" Nous livrons ces faits au public et nous prions ceux qui sont chargés plus spécialement de veiller au sort et à l'avenir de la race française dans le Dominion d'en faire le sujet de leurs méditations."

De tels articles, justes et modérés, sont de nature à faire grande impression sur les gouvernants en même temps qu'à donner plus de crédit à la presse auprès du public. Ils mitigent, s'ils ne peuvent effacer, de fâcheux écarts de plume. Nous aurions fait de suite écho à l'article que nous signalons, si nous n'avions craint de refroidir par cette intervention les bonnes intentions de notre confrère ; car nous avons remarqué en lui une disposition à s'arrêter dans la bonne voie, lorsqu'il y fait rencontre avec nous.

Quoi qu'il en soit, nous avons aussi aujourd'hui notre réclamation à formuler au nom des mêmes intérêts nationaux dont, sous l'empire des nécessités du moment, le gouvernement provincial ne nous paraît pas tenir suffisamment compte.

Nous avons approuvé le choix de M. Holt comme juge de police et nous ne venons pas nous dédire. Il n'en est pas moins de notre devoir de faire remarquer, si nous voulons qu'on nous tienne compte de la concession et qu'on nous la rende à l'occasion, que nous avons fait là à nos concitoyens anglais la gracieuseté d'un emploi considérable qui paraissait d'autant plus nous revenir que M. Doucet, que remplace M. Holt, était le seul Canadien-français dans ce département judiciaire important. Nous tenons donc, avant de passer outre, qu'on prenne acte du désistement.

Nous devons y tenir d'autant plus que nous avons déjà été obligé de faire remarquer que, dans le choix du per-

sonnel de l'administration du chemin Occidental, il était arrivé à nos nationaux le même accident que sur l'Intercolonial, et qu'on les avait ignorés à peu près complètement. Si nous n'entendons rien aux chemins de fer, comme l'insinuent des gens intéressés à décourager la compétition, il faut avouer qu'on n'est pas en train de nous fournir les moyens de nous corriger de ce vice d'éducation.

Dans tous les cas, si nous n'entendons rien aux chemins de fer, nous devons bien entendre quelque chose aux affaires de police. Il n'y a pas là de mystère impénétrable. Et cependant, nous remarquons que, sur les six hommes de police choisis pour suppléer à l'ancien corps de police, il n'y a qu'un seul Canadien-français !

Nous ne désirons pas chercher noise à nos amis, ni même engendrer querelle, sans urgente nécessité, au parti qui a assumé la lourde tâche de ramener la prospérité parmi nous, et que nous attendons à l'œuvre ; mais il nous paraît urgent et loyal d'avertir amis et adversaires qu'il nous semble que notre devoir de journaliste, dans les circonstances présentes en particulier, est de ne pas laisser se commettre pareille injustice, au détriment de nos nationaux, dans la distribution des emplois, car on semble en vouloir prendre le pli et une longue expérience nous a enseigné qu'il était plus facile de garder que de reprendre. L'Intercolonial nous a échappé, l'Occidental nous échappe à son tour, et Dieu sait quand nous les rattrapons ! Nous sommes donc bien décidés à ne plus rien laisser partir et à demander au besoin main-forte à nos confrères, sans distinction d'opinion, pour obtenir ce qui nous revient de droit et reprendre, le cas échéant, ce qu'on nous a injustement enlevé.

Les querelles de parti sont parfois légitimes, parfois inoffensives ; mais elles seraient criminelles si elles nous faisaient négliger, même dans ce détail qui a sa grande importance du reste, nos intérêts nationaux.

Avant de laisser ce sujet, nous ferons une autre observation qui nous paraît également conforme au sentiment public. Sous la pression de leurs amis, le ministère local et le ministère fédéral ont fait, à leur avènement, quelques démissions, en très petit nombre heureusement, car l'instabilité des fonctions publiques est aussi préjudiciable à l'Etat qu'elle est injuste pour les fonctionnaires. Ces repréailles, tristes suites de la bataille électorale, créent aux deux partis une obligation d'honneur à l'égard des victimes de la guerre. Chaque parti est tenu de recueillir ceux qui ont perdu leur emploi à cause de lui et de leur donner des compensations. Les titres de ceux-là doivent primer les droits des autres. La vie publique deviendrait un coupe-gorge si, assailli et renversé par ses adversaires, on n'était pas à l'instant défendu et recueilli par ses amis.

**BRUITS DU JOUR.**

Il paraît certain que l'affaire du Lieutenant-Gouverneur est entrée dans la phase de l'apaisement et que nous n'en entendrons plus guère parler. Ce drame quitte l'affiche et reste sans dénouement. Il a occupé les loisirs de la presse durant cette époque de chômage de nouvelles qui précède les fêtes. Maintenant que les affaires de la session vont commencer à occuper les journaux, on le relègue parmi les vieilles pièces. On pourra toujours le reprendre et en répéter un ou deux actes, si, par hasard, la scène languit.

Recueillons les derniers échos de l'affaire.

Le *Canadien* publie hier soir en tête de ses colonnes l'entrefilet suivant :  
" Nous savons qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la rumeur, mise en

circulation par des personnes intéressées, allant à dire que sir John aurait déclaré être hostile à la démission de M. Letellier."

C'est tout, pas un mot de l'autre rumeur bien plus importante et portant que le Gouverneur a refusé sa sanction à la mesure. D'où il faut conclure que si ce n'est pas sir John qui s'est "déclaré hostile à la démission de M. Letellier," ça doit être le marquis de Lorne.

De son côté, le *Mercury* publie, en tête de ses colonnes, l'entrefilet suivant, qui peut servir à faire comprendre celui du *Canadien* :

" Nous croyons pouvoir dire, sans crainte d'être démenti, que le gouvernement fédéral a décidé de laisser dormir l'affaire du Lieutenant-Gouverneur. Les parties lésées n'en ont pas pour cela perdu leur droit d'appel en Angleterre, sauf M. Tarte qui a opté pour l'appel aux Etats-Unis."

Enregistrons à la suite les racontars du correspondant du *Globe* à Ottawa. Ce correspondant lui mandait à la date du 1er janvier :

" La rumeur au sujet du refus du Gouverneur de signer l'ordre en conseil démettant le Lieutenant-Gouverneur Letellier, ne paraît pas dénuée de tout fondement. Bon nombre de conservateurs avouent la chose, quoiqu'un petit nombre persistent à la nier. La majorité néanmoins opine dans l'affirmative et s'exprime avec quelque chaleur sur l'acte du Gouverneur refusant de suivre l'avis émis par ses conseillers.

" Quoique l'on doive accepter avec réserve tout ce que l'on dit sur pareil sujet, il est néanmoins certain que la question a été soumise au Gouverneur ; mais l'on ne sait pas au juste si c'est officiellement ou officieusement. Il est également certain que depuis quelques jours, Son Excellence a consacré beaucoup de temps à se mettre au courant des faits de la cause et de l'argumentation de part et d'autre. On peut s'attendre à de nouveaux développements dans peu de jours, car l'affaire est certainement arrivée à son point critique."

**INFORMATIONS.**

— Les dépêches d'Ottawa aux journaux des Provinces Maritimes fixent à jeudi, 13 février, la date de la convocation du Parlement, si toutefois cette date ne paraît pas trop fatidique.

— Les statistiques non-officielles fixent à 4,000 le chiffre des demandes de place faites depuis le 17 septembre.

— Le 1er janvier est entré en vigueur aux Etats-Unis, la loi ordonnant la reprise des paiements en espèces, c'est-à-dire l'admission du papier-monnaie dans les caisses publiques sur le même pied que l'or et l'argent. Le 1er janvier 1879 deviendra un jour historique dans les annales des Etats-Unis. A dater de ce jour l'économie financière rentre dans l'ordre normal d'où elle était sortie en 1862, au milieu des perturbations de la guerre civile. A dater de ce jour disparaissent de nos traces les plus profondes qu'avait laissées ce funeste conflit dans l'organisme politique et social du pays.

**UNIVERSITE - LAVAL.**

**RÉCEPTION MENSUELLE.**

Mardi prochain, 7 janvier, premier mardi du mois, il y aura réception aux salons de l'Université, de 7½ heures à 9 heures P. M.

**INSTITUT-CANADIEN.**

**RAPPORT SUR LE CONCOURS D'AGRICULTURE**

**Rapport du docteur HUBERT LA RUE.**

Revenons au jeune agriculteur. Au sortir de l'école, il n'a qu'à perfectionner ses études ; et pour cela, son père ne saurait faire trop de sacrifices pour mettre à sa disposition autant de livres et de journaux d'agriculture que possible.

De plus, il devrait y avoir dans chaque paroisse, une bibliothèque paroissiale. Le choix des livres devrait être soumis au jugement d'une commission spéciale nommée par le département de l'instruction publique.

Mais, dans ce choix, M. le Président on ne saurait être trop scrupuleux ; il n'est rien comme un mauvais livre, un mauvais roman surtout, pour gâter le cœur et l'esprit d'une jeune personne.

Les rayons d'honneur de ces bibliothèques devraient être ornés de journaux d'agriculture et de petits ouvrages ayant trait à cet art.

Il faudrait aussi que l'excellente idée

de l'établissement de cercles agricoles reçut son développement complet. Aux réunions de ces cercles, on lirait des conférences sur l'agriculture ; on y discuterait une foule de questions ayant trait à l'amélioration de nos terres, à celle des chemins, des voies de communication, etc. Avant tout, pas de politique dans ces cercles.

Enfin, parvenu à l'âge de 21 ou de 22 ans, le jeune cultivateur, grâce aux sages économies de son père, de sa mère, et de toute la famille, deviendrait le propriétaire d'un bien quelconque ; supposons que ce soit le bien du voisin : lequel voisin se serait ruiné par ignorance, ou par incurie, par luxe et par vanité.

A ce moment il entre dans la vie, et, avant de rien entreprendre, — car tout expérience nouvelle est hasardeuse, — il doit se rendre un compte exact de ce qu'il a à faire, non-seulement pour la première année, mais pour dix années à venir.

C'est tout un plan de bataille qu'il lui faut concevoir contre des ennemis nombreux, puissants. Voici l'énumération de quelques-uns de ces ennemis : Fossage mal fait ; raies, rigoles imperceptibles n'aboutissant pas aux fossés ; planches mal conditionnées, les unes de trois pieds de largeur, les autres de quinze pieds. De la mousse, de la marguerite, de la moutarde, une foule de plantes aquatiques au lieu de mil et de trèfle, de l'ivraie partout ; clôtures en désordre, maison, grange délabrées.

Ah ! c'est alors, Messieurs, qu'il faut chez le débutant du courage, et surtout du jugement et de la science. Mais s'il a puisé de saines notions d'agriculture à l'école ; si son jugement a mûri par l'étude des livres de la bibliothèque paroissiale ; s'il a suivi avec attention les bons enseignements pronés par nos journaux d'agriculture, sa tâche est bien simplifiée ; car, avec cette science, avec ces connaissances, c'est la tête.

La tête qui dirige les bras ! voilà ce qui manque au cultivateur canadien. Il travaille au jour le jour, machinalement, sans raisonnement, sans aucune connaissance de son art : on appelle cela, en ce pays, un *homme pratique*. Et comme conséquence inévitable, le fruit de tant de pénibles labeurs est perdu.

Le printemps arrivé, quand la neige a disparu, quand la terre est ressuyée, réchauffée, le cultivateur laboure, herse, ensemence, en partant derrière la grange, et va ainsi, sans réflexion, jusqu'au haut du clos.

Il sème des pois, des pommes de terre, du froment, de l'orge, de l'avoine, du mil et du trèfle, là où il n'en devrait pas semer. Pis que cela, en maints endroits du district de Québec, et dans d'autres districts, quoi qu'on en dise, il y a des pièces à pois, des pièces à blé, à orge, à avoine, que l'on ensemence avec les mêmes graines depuis un temps immémorial.

Que si quelqu'un se permet de faire certaines observations au sujet d'une routine aussi vicieuse, on vous répond : " Mon père a bien vécu de même ! "

C'est triste. Lorsque le jeune agriculteur s'est bien rendu compte de tous les défauts que présente son bien, il doit compléter cet inventaire par l'énumération des fautes qu'a commises son prédécesseur, et cette énumération sera comme suit :

Pas d'engrais, ni de fumiers, ou engrais mal préparés ; ignorance complète des bons effets d'un amendement convenable, de l'usage des engrais verts, (trèfle et sarrasin,) de l'emploi du chaulage, des cendres, du plâtre, des composts, des engrais chimiques, de l'égouttement, etc.

Ignorance de l'espèce de graines de semence qu'il fallait confier à tel ou tel sol.

Ignorance des rotations, des assolements ; mots qui lui étaient inconnus, parce qu'il n'en avait jamais entendu parler, ni à l'école, ni ailleurs.

Alors, qu'il se mette à l'œuvre, et qu'il ait toujours devant les yeux le précepte suivant que j'ai formulé, plusieurs années déjà, dans les termes suivants :

" Le cultivateur canadien doit adopter pour système de culture celui de convertir le plus promptement possible et aussi parfaitement que le temps et ses moyens le lui permettront la plus grande étendue de sa terre en prairies et en bons pacages. Car ce système permet de récolter beaucoup de foin ; or, avec beaucoup de foin on peut entretenir un grand nombre d'animaux en bon ordre. Ces animaux donnent beaucoup de produits qui rapportent de grands profits et une grande quantité de fumier. Le fumier est tellement la base de toute bonne agriculture qu'on a dit et avec raison, que le fumier est le *capital du cultivateur*."

Après trois ou quatre années de cette culture conduite avec intelligence, le jeune agriculteur se trouve, comme on dit, M. le Président, au-dessus de ses affaires. Et après ? — Après ? Eh bien !

il doit se marier, ce qui est la chose la plus naturelle du monde. Il n'aura que l'embarras du choix, dans sa paroisse, ou dans les paroisses voisines.

Il y a des célibataires jeunes et vieux, j'en connais, j'en vois même dans cette salle, — qui s'imaginent que le mariage est une espèce de révolution dans l'édifice social, une sorte de cataclysme dans le cours de la ville humaine. Erreur fatale ! Le mariage est chose toute simple. Une fois qu'on a été marié, on s'imagine qu'on l'a été toujours ! Bientôt, au bout de neuf mois de mariage, de dix au plus, surviennent les soucis bienfaisants de la famille : un rejeton, un héritier a vu le jour. De quinze mois en quinze mois, souvent plus tôt, pareil phénomène se renouvelle dans chaque famille de nos bons cultivateurs canadiens.

C'est là le véritable progrès ! Dans les pays constitutionnels, M. le Président, la force, c'est le nombre ; et nous, Canadiens-Français, nous avons besoin de recruter nos forces, et de multiplier notre nombre. De cette dernière tâche nous nous acquittons bien sans l'aide des gouvernements ; mais je me demande si ces gouvernements, le fédéral comme le local, ont toujours fait, font aujourd'hui ce qu'ils auraient dû et devraient faire pour retenir notre nombre chez nous ?

**TELEGRAPHIE GENERALE.**

Londres, 2 janv. — La France annonce que la tension entre la France et Tunis s'est encore accrue par suite du refus péremptoire du bey de Tunis d'autoriser le consul de France à débarquer des soldats d'infanterie de marine. On dit que la France est déterminée à demander une prompt réparation.

Le *Standard* donne une nouvelle défavorable aux Anglais ; il annonce, contrairement à tous les avis qui avaient été donnés jusqu'à ce jour, que le gouverneur de Candahara a ordonné la levée en masse de tous les habitants mâles du district pour résister à l'invasion. Cette prescription, ajoute le journal anglais, a été parfaitement accueillie par toute la population.

Comme le font remarquer les nouvelles de Londres, presque toutes les dépêches parvenues ces jours derniers au sujet des différents lieux de refuge de Shere-Ali, l'émir de Caboul, sont contradictoires. Après avoir annoncé qu'il s'était retiré à Balkh, dans le Turkestan afghan, puis à Tashkend, dans le Turkestan russe, le *Times*, d'après une correspondance de Calcutta, dit aujourd'hui qu'il est en route pour St.-Petersbourg, " avec 30 lacks de roupies " et que de la capitale russe, il lancera un appel à l'Europe contre l'Angleterre. Cependant, une autre correspondance, adressée de Lahore au même journal, paraît moins fantaisiste et donne à penser que l'émir aurait simplement quitté Caboul pour prolonger la résistance dans les environs d'Hérat. S'il en était ainsi, la retraite de Shere-Ali aurait eu lieu dans une direction tout à fait opposée à celle primitivement annoncée, la ville de Hérat se trouvant près de la frontière de la Perse.

Le résumé de ces renseignements divers est que personne ne sait réellement où l'émir se trouve en ce moment, bien que le *Globe* de St. Pétersbourg affirme, contrairement à ce qu'il avait dit jusqu'à ce jour, que la seule participation de la Russie aux affaires afghanes sera l'hospitalité qu'elle offrira au souverain dépossédé. Cependant cette puissance ne renonce certainement pas à ses idées de protection ou d'invasion dans l'Asie centrale, et il ne faut pas laisser passer, sans la signaler, une autre dépêche venant également de St.-Petersbourg et disant que les travaux du chemin de fer d'Orenbourg à Tashkend sont terminés et que l'année prochaine on continuera cette voie ferrée sur Samarcande, Caboul et Peshawar.

Londres, 3. — Les lieutenants Coke et Daniel, deux sous-officiers, un soldat de marine, et quatre matelots ont été tués par l'explosion d'une pièce de 38 à bord du vaisseau de l'amiral Homby. Trente-deux matelots ont été blessés sérieusement. Le vaisseau est fort endommagé.

Une dépêche de Paris porte qu'une inondation est à craindre sur les bords des fleuves le Rhône, la Saône et la Loire. La rivière de l'Aube a débordé à Nogent.

Vingt-quatre exilés communards ont reçu leur pardon pour services rendus en combattant contre les insurgés à la Nouvelle Calédonie.

Une dépêche de Copenhague mande que les attaques de la presse semi-officielle de la Prusse auront pour effet de causer un refroidissement diplomatique entre l'Allemagne et le Danemark.

La plus grande misère se fait sentir dans l'Alsace et la Lorraine.

Paris, 3. — La blessure faite par l'assassin du roi à l'ex-ministre italien

Cairoli, s'est envenimée et l'amputation est devenue nécessaire.  
Le gouvernement français paraît décidé à pardonner à tous les communards, à l'exception de 40 d'entr'eux.  
M. Waddington a informé le conseil des ministres que l'affaire de Tunis est en voie d'arrangement.  
St. Pétersbourg, 3.—La peste vient d'éclater parmi les Cosaques à Astrachan. Sur 195 personnes atteintes de la maladie le premier courant, 143 sont mortes.

A TRAVERS LA VILLE.

PAVILLON DES PATINEURS.— Avec la bienveillante permission du Colonel Strange et des officiers, la musique de la Batterie B, jouera ce soir au Pavillon des Patineurs de 8 à 10 heures. Voici le programme de la musique :  
1. Ouverture—Romilda et Constance.  
2. Valse—Toujours ou Jamais.  
3. Quadrille—Wedding.  
4. Valse—Sympathic Tone.  
5. Lancers—Court.  
6. Galop—Queen Victoria.

COUR DE QUARTIER-SESSION.— Cette Cour s'ouvrira le 9 courant, sous la présidence de M. Holt, qui sera assermenté la veille.

AFFAIRE CLAVET.— Nous donnons ci-dessous le résumé du témoignage de Madame Blouin, témoin oculaire du meurtre de M. Jobin. Cette femme passait près du lieu où l'assaut a été commis ; elle a vu trois jeunes gens qu'elle ne connaît pas tirer la victime hors d'une carriole et frapper ensuite de leurs pieds et de leurs poings. Pendant tout ce temps les assaillants n'ont cessé de jurer et de blasphémer. Un homme, qui lui est aussi inconnu, s'est approché en s'écriant : *Vous allez tuer cet homme-là* (parlant de M. Jobin) et alors celui qu'elle croit reconnaître comme étant Edmond Clavet, lui a répondu que s'il ne s'occupait pas de ses propres affaires, on lui ferait la même chose. Elle raconte ensuite comment M. Jobin est tombé, et elle affirme qu'il ne s'est plus relevé vivant.

STATISTIQUES.—Voici quel a été le mouvement de la population de Québec, pendant l'année 1878 :

<i>Notre-Dame de Québec.</i>	
Baptêmes .....	325
Mariages .....	52
Sépultures .....	95
<i>Eglise St. Jean-Baptiste.</i>	
Baptêmes .....	443
Mariages .....	57
Sépultures .....	279
<i>Saint-Roch de Québec.</i>	
Baptêmes .....	827
Mariages .....	121
Sépultures .....	593
<i>Eglise Saint-Patrice.</i>	
Baptêmes .....	212
Mariages .....	47
Sépultures .....	141

L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE.— Plusieurs personnes se permettent de déposer de la neige dans la cour de l'ancien palais de justice. Cet embarras pourrait être la cause d'un grand désastre en cas d'incendie dans les environs, car on est en train de recouvrir avec de la neige la plus grande citerne de la ville, et dans laquelle il y a au-delà de 100,000 gallons d'eau.

NOUVELLE POLICE.— Les six hommes de police nommés par le gouvernement sont entrés en fonctions depuis le 1er janvier. Ils ne seront assermentés que la semaine prochaine, lorsque le nouveau juge de police aura été lui-même. Voici leurs noms : MM. Bolger, Sullivan, Collier, Harpe, Burke et Fleury.

RETRUVÉ.— Le détective Beaulieu a retrouvé la plus grande partie des effets volés chez M. Aurélien Samson. Il y en avait à Lorette, mais beaucoup plus dans St. Roch, où il semble y avoir une bande organisée pour piller durant l'hiver. Une certaine quantité a été retrouvée dans une maison de la côte Canotière. La police pense pouvoir arrêter tous les coupables avant longtemps.

FETITES NOUVELLES.— Demain, à l'issue de la grand'messe, il y aura à la salle publique de St. Sauveur, assemblée publique pour affaires très-importantes concernant la municipalité.

— De fausses pièces de monnaie sont en circulation depuis quelques jours en cette ville. Nos lecteurs feront bien d'être sur leurs gardes.

— Un nommé Giroux vient d'être arrêté pour assaut grave sur la personne d'un cultivateur de Beauport.

— Un individu du nom de St. Jean, de St. Sauveur, a été arrêté hier pour avoir en sa possession une main de fer.

— M. Mowatt, s'est cassé l'os de la jambe il y a quelques jours en tombant sur le trottoir en face du magasin de MM. Robitaille & Picher.

AUX PATINEURS.— Le corps de musique *Emerald Independent* jouera ce soir au rond à patiner Stadacona, sur le quai de la Reine, de 7 à 10 heures. La glace est en excellente condition et tout invite l'amateur du patin à s'y porter.

FERMETURE DE BONNE HEURE.— Les épiciers des rues du Pont et St. Joseph ont décidé de fermer leur magasin à huit heures, tous les soirs, samedi et veille de fêtes exceptés.— Voir l'annonce.

— Jeudi soir, à 6½ heures, une demoiselle demeurant sur la rue d'Aiguillon, s'est fait voler son casque par des vauriens qui fânaient sur cette rue.

— La dernière réunion du comité pour mettre la dernière main aux préparatifs du bal du Club des Chasseurs, aura lieu mercredi prochain, à 8 heures du soir. Le bal sera donné cette année chez M. Gendron, Beauport, et l'orchestre Dussault a été retenu pour la circonstance.

ENDUIT UNIVERSEL.

Cet enduit à base calcaire et essentiellement hydrofuge est destiné à produire une révolution dans l'emploi des produits de cette nature.  
En effet, son emploi facile et peu coûteux, convient à une infinité d'industries.  
Nous ne citerons que les principales. La conservation des Bois, Traverses de Chemins de fer, Longuerines de Tramways, Carènes de navire, Poteaux télégraphiques, Échelles, Échafaudages, Wagons, Lambourdes, Planchers, Toitures, Lambris, etc. Il leur ajoute même un principe d'incombustibilité.  
La conservation des fers : Poteaux et Charpentes, Grues, Grilles, Balcons, Ponts de Chemins de fer, Colonnes, etc.  
La Conservation de l'Acier, du Cuivre, du Zinc, du Fer blanc ou Fer— surtout pour les constructions navales— destinés à être recouverts d'une couche de peinture ou de bronze, avec cette propriété exclusive d'attirer, de happer, pour ainsi dire, la couleur, la métallisation qui doit y être étendue.  
La conservation des Filets de pêche, des Cordages de navires et autres, exposés à l'air et à l'eau douce ou salée, des Câbles transatlantiques, etc., en leur maintenant leur force, leur souplesse et leur élasticité.  
La transformation du Verre et des Pierres poreuses, du Plâtre et de tous les calcaires spongieux, en leur donnant la dureté du grès le plus compact et en procurant ainsi la préservation de l'humidité pour les murailles des sous-sols.  
La solidification du Papier, du Feutre, du Carton, de la Paille, de la Toile et du cuir qu'il rend imperméables et insensibles à la chaleur et par conséquent propres à la toiture, à la confection des Prêlarts, Tentes, Bâches, etc.  
Il s'emploie avec une très-grande facilité, en même temps, qu'avec la plus grande économie, même sur des bois imbibés d'eau de mer ou en contact avec de l'eau douce ou salée, tandis que les enduits connus jusqu'à ce jour exigent au préalable, un nettoyage à sec des parties que l'on veut revêtir.  
Il faut l'étendre avec un pinceau en couche aussi mince que possible— puis une heure environ après passer par-dessus une brosse à crins courts et assez durs pour le faire bien pénétrer, à froid ou, dans certains cas, à une chaleur de 50 à 60 degrés— presque instantanément la dissiccation commence à se produire de telle façon que la main qui touche la partie enduite se retire sans tache ni maculation.  
Cette propriété exclusive de sécher complètement dans un espace de temps très-restreint (12 heures au plus) tandis que tous les autres produits analogues exigent une dissiccation beaucoup plus longue, constitue à l'Enduit Universel un avantage que les consommateurs sérieux sauront apprécier dans bien des circonstances.  
L'Enduit Universel est d'autant plus préférable qu'il coûte très-bon marché.  
Il est aujourd'hui reconnu que le minimum loin de conserver la peinture que l'on applique sur le fer et les autres métaux tend, au contraire à en diminuer la force par suite de son peu d'adhérence, et encore son prix de revient est-il fort élevé.  
Un kilogramme de l'Enduit Universel convenablement étendu, peut couvrir une surface d'environ quinze mètres carrés, c'est-à-dire, amener un résultat infiniment supérieur avec une dépense de quelques centimes seulement par mètre carré.

En résumé :  
L'Enduit Universel présente des avantages incontestables.  
1o dissiccation prompte (12 heures au plus).  
2o Dépense insignifiante par suite de la surface qu'il recouvre par kilogramme.  
3o Malléabilité, Souplesse, Incombustibilité, Imperméabilité, Insensibilité

aux acides, Impénétrabilité aux insectes, coquillages, etc. ;  
Considérations qui, à elles seules, suffisent pour en assurer l'emploi par tous les industriels.

S'adresser à  
M. CIRICE TETU,  
Québec.  
Agent Général pour la Puissance du Canada.

RÉSULTAT REMARQUABLE.

Peu importe le nombre de médecines que vous avez consultés ou la quantité de remèdes que vous avez essayés, il est un fait reconnu que le SIROP ALLEMAND est le seul remède qui ait donné satisfaction pour le soulagement des maladies des poulmons. Il est vrai qu'il y a encore des personnes qui souffrent d'affections pulmonaires, de maux de gorge, de la consommation, de l'hémorrhagie des poulmons, de l'asthme, de rhumes invétérés, de la pneumonie et de la toux, mais celles-là n'ont jamais faite usage du SIROP ALLEMAND DE BOSCHÉ. 50,000 douzaines de bouteilles ont été vendues l'année dernière, et pas une seule plainte nous est parvenue depuis. Les consommateurs feront bien d'essayer une bouteille. Grandeur ordinaire 75 cents. En vente chez tous les pharmaciens de l'Amérique.

MARCHE MONÉTAIRE.

New-York, 10 hs., 4 janvier 1879.  
Or, ; Exchange Sterling, 83 ; Greenbacks, 99.  
E. C. BARROW, Courtier.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL.

3 janvier 1879.  
FLEUR.— Supérieure Extra 4.45 à 4.50 ; Extra 4.30 à 4.35 ; Fancy 4.10 à 4.15 ; Extra du Printemps 4.00 à 4.05 ; Superfine 3.70 à 3.75 ; Forte de Boulangers 4.20 à 4.50 ; Fine 3.15 à 3.25.  
RISOTTES.— Blé, 00,000 mts ; Barley, 000 mts ; Fleur, 800 qrts ; Alcalis, 9 qrts ; Beurre, 981 tinnettes ; Fromage, 0,000 meules ; Pois, 00 mts ; Avoine, 00 mts ; Blé d'inde, 0,000 minots ; Lard, 0 quarts ; Saindoux, 0,000 seaux.

Décès.

A St. Laurent, Isle d'Orléans, le 31 décembre 1878, à l'âge de 71 ans et 10 mois, après une longue maladie soufferte avec beaucoup de résignation, Ambroise Pouliot, vrai type du cultivateur canadien français, rendait sa belle âme à Dieu.

A Ste. Jeanne de Neuville, le 17 décembre dernier, à l'âge de 77 ans, 7 mois et 16 jours, Madame veuve Joseph Piché, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec la plus grande résignation à la volonté de Dieu.

Annonces Nouvelles.

PERDU,

Hier soir, entre huit et neuf heures, de puis chez M. Pinsonneault, épicier, rue St. Joachim, en passant par la rue St. Jean jusqu'à la rue de la Fabrique, UN ROULEAU DE BILLETS DE BANQUE, représentant la somme de \$130.  
La personne qui retrouvera cet argent sera généralement récompensée en le remettant à  
M. CHAS. COGNON,  
Pâtissier-Confiseur,  
No. 93, rue St. Jean.  
Québec, 4 janvier 1879—3f

CHAMBRE DE COMMERCE.

Il y aura Assemblée de la Chambre de Commerce MARDI, le SE T du courant, à DEUX heures, au Bureau de cette Chambre, No. 82, rue St. Pierre.  
Québec, 4 janvier 1879—1fg

FERMETURE A BONNE HEURE.

Nous, soussignés, marchands-épiciers des rues St. Joseph et du Pont, St. Roch, avons consenti à fermer nos établissements à 8 HUIT heures à dater du 7 janvier au 15 mars 1879.

H. A. Paré, O. D. Huot, Ed. Clark, James Brouard, N. St. Pierre, Ovide Grenier, Maurice Coleman, Etienne Paradis, F. X. Grenier, P. O. Pouliot, F. C. Crépaud, J. B. Martel & Cie, N. Laberge, J. B. Lemelin, G. Drolet, Onésime Martel, Madame Aré, George Lemelin, Ed. Boily.

Les dames et le public en général sont priés de vouloir bien faire leurs achats avant 8 heures.

ALFRED MARTEL,  
Secrétaire.

CERCLE CATHOLIQUE DE QUEBEC.

Séance publique à la Salle Victoria le 7 JANVIER prochain. Conférence par l'Honorable Juge Routhier.

On pourra se procurer des cartes en s'adressant aux membres ; les dames sont admises.

Les Messieurs du Clergé de Québec et des environs sont respectueusement invités  
Québec, 3 janvier 1879.

Annonces Nouvelles.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de  
ADO-PHE GAGNON,  
de Québec, Epicier,  
Failli.

Fonds de Banqueroute vendu par Soumission.

DES SOUMISSIONS à tant dans la piastré d'après l'évaluation de l'inventaire seront reçues par le soussigné jusqu'à

TROIS HEURES P. M.,  
MERCREDI, le HUITIEME jour de JANVIER courant,

pour tout le Fonds de Commerce, Ameublement du Magasin, Accessoires et Livres de Crédits appartenant à la dite faillite.

Les soumissions autres que pour du comptant, devront être accompagnées des noms des cautions soit pour le stock soit pour les livres de crédits, ensemble ou séparément.

On ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.  
Le fonds de commerce qui consiste en Epicerie, peut être examiné en s'adressant au bureau du soussigné, où les livres de crédits ainsi que l'inventaire sont déposés.

Montant du stock d'après l'inventaire ..... \$2,042 40  
Ameublement ..... 233 85  
Livres de Crédits ..... 4,136 89  
Obligation sans hypothèque ..... 500 00  
\$6,913 14

Québec, 1er janvier 1879.  
J. AUGER,  
Syndic.  
4 janvier 1879.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de  
JOSEPH OCTAVE FAF RD, de l'Islet,  
Failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, Syndic officiel, ai été nommé Syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations devant moi sont priés de le faire sous un mois.

BUREAU :—No. 28, rue St. Pierre.  
ALFRED LEMIEUX,  
Syndic.  
Québec, 4 janvier 1879—1f

LA QUESTION DU JOUR.

M. Ernest Tremblay, rédacteur au *National*, Montréal, a mis en brochure la série d'articles qu'il a publiés dans cette feuille sous le titre : "La question du jour," pour démontrer que le gouvernement fédéral n'a pas le droit de révoquer M. Letellier de St. Just pour l'acte du 2 mars. Le tirage est très restreint. En envoyant à l'auteur, No. 161, rue Ste. Elizabeth, Montréal, 15 cents, plus un timbre de trois cents, on recevra par le retour de la malle un exemplaire de ce travail.  
Le prix de la douzaine de copies est de \$1.50.  
3 janvier 1879 3f

AVIS.

De nouvelles Soumissions seront reçues à mon bureau, jusqu'à MIDI, le 15 JANVIER prochain, pour la vente de certaines créances dues à la succession de feu ISAIE DESSAINT.

Kamouraska, 30 décembre 1878.  
P. L'INGLAIS,  
Notaire.  
31 décembre 1878—15j3fs

Robes de Soirées.

Nous recevons aujourd'hui un assortiment choisi d'Effets de Fantaisie tels que :  
Robes de Bals, Robes de Dinners, Robes de Noces.

Soies Gros Grain dans les nuances de couleur les plus nouvelles.  
Satins dans les nuances les plus recherchés.

Manteaux d'Opéra, Mantilles en Dentelle.

Fleurs pour Soirées, Parures complètes en Fleurs pour Bals.

Rubans de toutes les largeurs et dans les nuances les plus à la mode.

Frillings et Ruches en Lisse, en Point et en Tulle.

Dix différents genres de Corsets de premier choix.

Gants de Kid de toutes les couleurs, de 2, 3 et 4 boutons.

Modistes de première classe et en conséquence du grand nombre de couturières, que nous employons, nous pouvons exécuter un ordre dans l'espace de quelques heures seulement.

N. B.—Nous tenons les meilleures qualités d'Effets de Deuil et les commandes reçues à cet effet sont exécutées sous le plus court délai.  
GLOVER, FRY & CIE.  
Québec, 30 décembre 1878.

Voulez-vous économiser VOTRE ARGENT !

Allez donc faire vos achats de Marchandises Sèches au nouveau magasin appelé

AU BON MARCHÉ

Coin des rues St. Jean et Collin, HAUTE-VILLE.

Ce nouveau magasin mérite bien sa réputation toujours grandissante, comme étant le magasin VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ à Québec. Vous trouverez tous les assortiments complets de marchandises convenables à toutes les classes d'acheteurs et ces marchandises seront VENDUES AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

Un grand lot de Marchandises vendu à Réduction.

Chaussettes de Laine... \$0.15  
Tweed tout Laine..... 0.50  
Ratine et Drap Manteaux 0.55  
Drap de Moscou..... 1.25 valant \$1.75  
Drap de Castor..... 1.35 " 2.00  
Etoffes à Robes..... 0.78 et au-dessus  
Wincey..... 0.05 "  
Flanelles toute Laine... 0.15 "  
Laine à Tricoter..... 0.50 valant \$0.60

Un assortiment considérable de Plumes, Fleurs, Formes de Chapeaux, Manteaux importés, le tout à la dernière mode et à un B S PRIX sans précédent

N'oubliez pas d'aller faire une visite à l'Enseigne

AU BON MARCHÉ

N. GARNEAU.  
Québec, 20 décembre 1878.

Société de Fermeture à Bonne Heure.

A la demande de la Société de Fermeture à Bonne Heure, Section St. Roch et St. Sauveur, messieurs les marchands dont les noms suivent ont généreusement consenti à fermer leurs magasins à SIX heures à partir du DEUX JANVIER jusqu'à nouvel ordre, samedis et veilles de fêtes exceptés.

T. Hudon, E. Roy,  
Z. Piquet, O. Bouchard,  
F. Simard, T. McCord,  
H. Gagnon, E. Rousseau,  
Connolly & Latulippe, M. Damiens,  
Robitaille & Savard, J. H. Dussablon,  
F. X. Lepage, F. Pelletier,  
L. Paradis, F. W. Venner,  
Brunet & Laurent, Collin et Frère,  
Fortin et Bélanger, E. Venner,  
J. Plamondon, V. Savard.

En conséquence les dames et le public sont respectueusement priés de faire leurs achats avant l'heure indiquée.

Par ordre,  
C. VILLENEUVE,  
Secrétaire.  
Québec, 31 décembre 1878—3f

Exposition de Paris.

La maison RENAUD & CIE. a le plaisir d'inviter ses amis et le public en général de venir visiter l'assortiment magnifique d'Articles de Fantaisie, de Porcelaine Française, de Verrieres, etc., qu'elle vient de recevoir directement de l'Exposition de Paris.

On trouvera à notre établissement une grande variété d'objets convenables pour Cadeaux du Jour de l'An.

Services à Déjeuner, à Dîner, à Dessert et à Toilette.

TÊTE-A-TÊTE, CROQUET, MUSCAT ET APRÈS-DINER.

Une remise de 20 pour cent sur les ARGENTERIES.

Nous sommes décidés à vendre tous ces articles au prix coûtant pour du comptant.

Venez et jugez par vous-même.

RENAUD & CIE.,  
24, rue St. Paul.  
Québec, 28 décembre 1878.

ETRENNES 1879.

LOTÉRIE d'un beau Piano neuf, garanti pour cinq années et accordé gratuitement au gagnant pendant deux années.

Cette Loterie est pour encourager la nouvelle fabrication de Pianos de la ville de Québec. Elle sera tirée à la Salle Jacques-Cartier en présence des souscripteurs.

LE 27 JANVIER 1879.

Le nombre des billets est fixé à trois cents.

Le prix du billet est d'UNE PIASTRE. Le piano est visible et peut être essayé tous les jours, chez

M. F. OISEL,  
Facteur de Pianos,  
No. 10, rue St. Nicolas.  
Québec, 27 décembre 1878—1mp

J. L. O. VIDAL.

AVOCAT  
No. 9, rue St. Pierre, Basse-Ville,  
QUÉBEC.  
30 novembre 1878—1m

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE DU CANADA.

Québec, 31 décembre 1878. Les membres de la Société Française de Bienfaisance de Québec, se sont rendus la veille du Jour de l'An, comme par les années passées, rendre leurs hommages au Consul de France à Québec, et l'adresse suivante lui a été présentée :

A Monsieur A. Lefavre, Consul de France à Québec et président honoraire de la Société Française de Bienfaisance du Canada.

Permettez-nous, Monsieur, de venir comme les années précédentes, remplir un devoir qui nous est bien agréable, celui de vous présenter nos souhaits pour la nouvelle année.

Ces souhaits ne s'adressent pas seulement au représentant de la France, mais aussi au fondateur et président honoraire de notre société. Nous ne saurions oublier sans ingratitude, que c'est à votre généreuse initiative que nous devons d'être groupés en un petit faisceau qui a pour lien ce nom sacré, la France!

Ce nom, Monsieur le consul, comme vous le savez bien, est profondément gravé en nos cœurs. C'est vous dire que le Consulat de France est à nos yeux comme le symbole visible de la patrie absente. La société tient en outre à vous déclarer, qu'elle vous sera toujours reconnaissante des bons avis que vous voudrez bien lui donner.

A aucun moment de notre histoire, le devoir de la concorde ne s'est imposé plus impérieusement à tous les Français. Nous nous efforcerons de pratiquer ce devoir le plus strictement possible et nous vous prions, Monsieur le Consul, de bien vouloir agréer les vœux sincères que nous formons pour votre prospérité et celle de votre famille, et nous croire vos tous dévoués compatriotes.

M. Poutrier, président; J. Fuchs, vice-président; J. Michel, trésorier; Paul Cousin, secrétaire; G. Fuchs, ass. secrétaire; J. B. Paillon, E. Jacot, F. de Kastner, commissaires; Wiillard, Devilles, H. Beutey, L. Borne, E. Roumillac, A. Pion, E. Depeyre, A. Ruhlman, D. Schmid, A. Audart, Bonnet, Vernier, Coustiou, E. Conneau, Cizole, J. Noël.

Monsieur le Consul de France répondit en ces termes :

Messieurs et chers amis,

C'est avec une satisfaction bien intime que je reçois, en ce moment, le témoignage si cordial et spontané de vos sentiments. Rien ne peut me flatter et m'encourager davantage dans ma mission, que de me sentir soutenu par vos sympathies. Il m'est aussi bien agréable de pouvoir vous féliciter sur les progrès et l'état satisfaisant de votre société. Déjà l'opinion publique les a reconnus, et dans une occasion toute récente, vous vous êtes signalés aux yeux de l'Amérique entière, en assistant, d'une manière fraternelle, nos compatriotes Louisianais, si durement éprouvés par la fièvre jaune. Après de tels résultats, nous pouvons dire, je crois, que notre société a prouvé sa vitalité par ses actes, et qu'elle est, dès l'heure actuelle, un sujet d'orgueil légitime pour ses fondateurs. Dans cette création, je puis certainement revendiquer l'idée originaire et l'initiative principale, mais c'est à vous que revient le mérite d'avoir mis l'idée à exécution, d'avoir organisé l'entreprise, d'avoir vaincu les premiers obstacles, qui sont toujours les plus difficiles, par l'énergie et le concours soutenu de vos volontés. Continuez, mes amis, soyez fermes et persévérants, écarter surtout avec soin tous les germes de division qui se glissent dans les sociétés humaines, germes funestes qui souvent altèrent ou font dévier nos bonnes intentions, et stérilisent nos sentiments les plus généreux. Surmontez les petites rivalités, les froissements d'amour-propre, faites prévaloir l'entente, la concorde dans l'amour du bien, et vous aurez accompli une grande œuvre, non seulement par les bienfaits que vous aurez répandus, mais encore par les sentiments d'union et de fraternité que vous aurez fait fructifier parmi nos compatriotes.

J'ajoute que vous aurez rempli un devoir civique envers notre chère France, car en suscitant, dans ce pays, un abri, un port de refuge pour nos compatriotes malheureux, vous aidez la colonisation française à s'établir de nouveau sur le sol canadien, vous créez un lien entre nos nationaux, le plus puissant de tous, celui de la solidarité et de l'assistance réciproque; enfin, vous montrez que notre patrie se reconstitue au dehors, comme elle l'a déjà fait au dedans, par le travail, l'épargne et l'accord patriotique de ses membres.

A. LEFAVRE,

Consul de France à Québec, Président honoraire de la Société Française de Bienfaisance du Canada.

A MONTMAGNY.

Lors du passage du marquis de Lorne à Montmagny, le maire M. Naz. Bernatchez lui présenta une adresse en même temps que sa jeune demoiselle remit à la princesse Louise un joli bouquet accompagné d'une poésie. La princesse Louise prit la peine de sortir de son char pour la remercier.

M. Bernatchez, lui, a reçu du Gouverneur-Général la lettre que nous publions ci-dessous :

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 30 décembre 1878.

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire que je vous remercie en son nom et en celui de Son Altesse Royale la Princesse Louise des expressions d'hommage respectueux, de loyauté envers le drapeau britannique, et pour les vœux que la population du village de Montmagny leur a exprimés par votre adresse lors de leur passage dans votre localité.

J'ai l'honneur d'être

F. DE WINTON, major, Secrétaire du Gouverneur-Général. N. Bernatchez, Ecr., Maire, Village de Montmagny.

BRIGADE DU FEU.

Voici les adresses présentées au Chef et au Député Chef, dont nous avons parlé hier.

A PHILIPPE DORVAL, Ecuier, Chef de la Brigade du Feu, Québec. Vaillant Chef,

Le corps de la Brigade du Feu de Québec attendait avec impatience l'aurore de ce nouveau jour de l'an, pour venir saluer son chef, et lui témoigner sa reconnaissance et son attachement.

Sous la surintendance sans rigueur de notre chef, la condition de l'homme de la Brigade est devenue enviable, ses heures de garde dans les stations lui paraissent un repos et un délassement. L'organisation du service actif a été également améliorée d'une manière notable, même pour le public.

Dans les plus rudes épreuves d'un incendie, toujours au premier rang, notre intrépide chef partage la fatigue, et sait reconnaître le mérite, d'un regard satisfait et d'une parole amie.

C'est encore à l'intérêt que nous porte notre chef, qu'est due l'heureuse idée d'ordre et d'économie, qui nous a permis de pouvoir figurer honorablement en brillants costumes, dans toutes les démonstrations publiques.

Animés de ces sentiments, le corps de la Brigade du Feu de Québec a voulu témoigner à son galant chef, son attachement et son dévouement indéfectible, par un petit présent "Un petit Fanal en Or", le priant d'accepter cet emblème de leur état, moins pour sa valeur réelle, que comme un témoignage de reconnaissance et d'attachement.

Le corps de la Brigade du Feu prie le chef, de vouloir bien accepter à cette occasion de la nouvelle année, leurs vœux les plus sincères de prospérité et de bonheur pour lui et son aimable famille.

Québec, 1er janvier 1879.

A M. COLEMAN, Ecuier, Député Chef de la Brigade du Feu de Québec.

Monsieur,

Les membres de la Brigade du Feu profitent du premier jour de cette nouvelle année, pour vous exprimer leurs sentiments de reconnaissance pour les égards que vous avez toujours eu pour chacun d'eux et pour cette délicatesse de les considérer plutôt comme vos compagnons que comme vos subordonnés.

Votre impartialité dans l'exercice de votre devoir, votre urbanité dans vos relations quotidiennes, sont le secret des bons sentiments et de l'union qui existent entre tous les membres de la Brigade du Feu, sans distinction d'origine.

Les efforts énergiques et la coopération que vous avez toujours donnés à votre chef dans la surveillance et l'organisation du Département du Feu, et l'intérêt que vous avez pris dans l'efficacité de la force ont grandement augmenté l'attachement des hommes de la Brigade envers leur député chef.

En témoignage de reconnaissance nous désirons vous présenter, comme cadeau du jour de l'an, "Une petite Lanterne en Or", et nous vous prions de l'accepter plutôt comme marque de notre attachement que comme cadeau de prix.

En cette belle occasion, tous les hommes de la Brigade s'unissent de cœur pour faire à leur député chef et à son estimable famille, les souhaits les plus sincères de bonheur et de prospérité.

Québec, 1er janvier 1879.

COTTAGES A VENDRE!

Le soussigné ayant donné le contrat de la construction de sept magnifiques Cottages en Briques, couverts en Ardoises, Tôle ou Ferblanc, élégamment construits et finis, sur le chemin de la Petite Rivière, à l'endroit appelé Bijouville, les offre en vente à bon marché et à des conditions très raisonnables. Pas de rentes foncières, ni de taxes. Pour les plans et autres renseignements, s'adresser à

A. J. AUGER, No. 105, rue St Pierre, Vis à-vis la Banque de Québec. Québec, 28 août 1878.

CIRICE TETU

Agent Général et Marchand à Commission

A l'honneur d'annoncer aux Marchands de Québec et des Principales Cités de la Puissance du Canada, qu'il revient d'un voyage en Europe qui lui a permis de visiter les

Principaux centres manufacturiers d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de France, d'Allemagne, de Belgique et de Hollande.

et qu'il a pris des arrangements pour la vente de LEURS PRODUITS. Il offre au commerce au plus bas prix des manufacturiers, une variété considérable d'effets divers.

Les échantillons seront visibles à sa

SALLE DE VENTE No. 80, RUE ST. PIERRE d'ici à quelques jours.

Ceux qui se proposent d'acheter quelques-uns des effets que nous publions dans la liste qui suit, feront bien d'attendre encore quelques jours.

En attendant, je dois dire que je suis l'Agent des maisons les plus IMPORTANTES de Bordeaux et des autres villes du midi pour la vente des différents crus de Vins Français; Agent des maisons en renom de Cognac et de la Charente pour la vente de Cognac et de la célèbre "Eau-de-Vie de fine Champagne," ainsi que pour la vente des Vins Champagne, des Liqueurs Françaises et du Vermouth Bitters, et des fameux Vins du Rhin, y compris le célèbre Vin de Moselle Mousseux. Aussi agent de la maison J. J. Melchers & Cie., de SCHIEDAM, dont la réputation est si bien établie pour la vente du célèbre

GIN DE HOLLANDE!

de qualité supérieure, en boîtes et en tonneaux.

J'ai aussi pris des arrangements avec les fabricants d'Étoffes de Leeds, Bradford, Huddersfield, Rochdale, Dewsbury et autres villes manufacturières d'Angleterre, pour la vente des différents effets qu'ils fabriquent, tels que : Étoffes en Laine ordinaire, en Laine filée, Étoffes à Robes, Draps, Tweeds, etc., ainsi que toutes espèces de Tapis.

Les mêmes arrangements ont été conclus avec les FABRICANTS D'IRLANDE ET D'ÉCOSSE.

Je dois encore dire que j'ai une collection très considérable d'échantillons de produits Français, Allemands et Belges, qui consistent en Soies et Satins noirs et de couleurs, Velours, Pluches, Rubans, Popelines, Merinos Français, Delaines, Cachemires, Serges, Baizes; Étoffes à Robes de Fantaisie, Bretelles Élastiques, Toile Élastique Française pour Chaussures, Soie à Coudre en Fuseau et en Echeveau, Brosses, Peignes, Parfumeries, Pipes en Ecume de Mer et Cigares Allemands de marques différentes.

Cuir Français, Belge et Allemand de différentes qualités et de divers prix. Ce cuir peut être employé par les Fabricants de Chaussures, les Charrons, les Selliers, les Relieurs, etc.

Il fait aussi une spécialité de GANTS DE KID, et représente les manufacturiers les plus en renom de l'Europe, y inclus les coupes bien connues qui suivent, Jouvin, Impératrice Eugénie, Joséphine et Cromwell.

ENDUIT UNIVERSEL

J'ai en outre été nommé seul Agent pour "L'ENDUIT UNIVERSEL," un Vernis supérieur, qui sert aux Maisons, aux Navires, aux Cordages, et qui s'applique sur le Bois, Fer, Acier, Cuivre, Zinc, Ferblanc, Verre, Pierre, Plâtre, Carton, Paille, Toile, Cuir, Dormants de Chemins de Fer, Poteaux, Echelles, Quilles de Navires, Voitures, Planchers, Couvertures, Nettes à Poisson, Tentes en Toile, et aux Câbles Sous-Marin. Enfin à toutes les matières grossières du travail quotidien du monde.

Ce Vernis préserve l'article qui en est recouvert de l'action de l'air, du feu et de l'eau, ce qui est prouvé par le certificat suivant.

"Ce Vernis a reçu les témoignages les plus flatteurs de l'Amirauté Anglaise et du Ministre de la Marine Française, ainsi que du monde entier qui l'a proclamé à l'Exposition de Paris, une des plus belles découvertes du siècle."

Une première consignment de cet article vient d'être reçue par le dernier steamer à Halifax, et sera offert en vente bientôt. Québec, 30 décembre 1878.

LEJOUR DE L'AN.

Bonbons et Gâteaux.

La veille du Jour de l'An, une visite à la PATISSERIE PARISIENNE est de rigueur. C'est là où l'on trouve les meilleurs bonbons, les meilleurs gâteaux, à meilleur marché.

Il n'y a pas de Jour de l'An complet et vraiment heureux, si la veille on n'a fait une visite à la

PATISSERIE PARISIENNE, 93, rue St. Jean. Québec, 30 décembre 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de LA COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE STE JEANNE DE NEUVILLE.

Un versement de DIX PAR CENT sur le Capital Souscrit et non payé, de la dite Compagnie, est par le présent demandé et fait payable D'HUI au VINGTIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour tout délai

Par ordre, P. L. MARCOTTE, Receveur. Ste. Jeanne de Neuville, 26 décembre 1878 2fs

AU PUBLIC!

RECOMPENSE DE

\$ 3,320.00

Il a été fondé en France des prix destinés aux savants, qui par leurs inventions avaient fait progresser les sciences. L'univers entier est appelé à concourir, et dans la liste des lauréats on trouve des Anglais, des Américains des Allemands, à côté des Français. Ces prix sont reconnus dans le monde scientifique comme étant la plus haute considération qu'un savant puisse obtenir, de l'excellence de son produit et de son invention.

M. LAROCHE, PHARMACIEN, a obtenu ce prix pour les procédés de fabrication du

QUINA LAROCHE

et la commission des récompenses voulant reconnaître d'une façon plus formelle le service que M. Laroche avait rendu à la science et à l'humanité, ajouta une médaille d'or au prix de 16,000 francs. Depuis, M. Laroche a obtenu des médailles d'or à toutes les expositions où il a envoyé son produit, les médecins de toutes les parties du monde ont donné raison aux jurys et le

QUINA LAROCHE

est prescrit par tous les docteurs des deux continents.

LE QUINA LAROCHE

contient la totalité des nombreux principes contenus dans les trois meilleures sortes de quinquina (jaune, rouge et gris) extrait directement de l'écorce et n'a rien de commun avec les vins préparés avec le sulfate de quinine.

LE QUINA LAROCHE

est le plus efficace et le meilleur marché des vins de quinquina: un verre de

LE QUINA LAROCHE

équivalent à trois verres de tout autre vin de quinine.

LE QUINA LAROCHE

vu la force de ses principes doit être pris par petites quantités, l'avis du médecin est le meilleur guide.

LE QUINA LAROCHE

Est toujours efficace comme

TONIQUE ET RECONSTITUANT

contre le défaut de force et d'énergie, les affections de l'estomac, débilité générale, pâles couleurs, lymphatisme, convalescence, suite de couches, cholérite, etc. Contre les diverses affections fébriles et les fièvres de toutes natures.

LE QUINA LAROCHE

L'Administration du Quina Laroche, 22 et 19, rue Drouot, a décidé que ses produits seraient détaillés au Canada aux mêmes prix qu'en France, droits de douane [25 p. c.] en plus. L'Administration prenant tous les autres frais à sa charge.

PRIX du grand flacon, \$1 25

" " petit " 75

Soul agent à Québec, chez M. BRASSART, professeur botaniste diplômé, rue St. Joseph, St. Roch, No. 393 et 392.

Sirap et Pâte du Dr. Zed

Médailles à Paris. A base de "Codéine" et de "Tolu" contre les Bronchites, Rhumes, Irritations de Poitrine, Catarrhes, Insomnies. Boîte: 1f 25. Flacon: 2f 50. Dans toutes les Pharmacies.

FER DIASTASE

Assimilable du DR. V. BAUD

Sous la forme de Granules bien dosés, le Fer combiné à la Diastase par la germination des graines de Cresson est le plus actif et le plus facile des Ferrugineux pour les femmes et les enfants délicats. Sans saveur ni constipation. Contre Panémie, Sang pauvre, Chlorose, etc.

A vendre chez M. BRASSART, 390 et 392, rue St. Joseph, St. Roch. Québec, 23 novembre 1878-1fs

THE! THE! THE!

Voilà le moment où vous pouvez acheter du Thé Supérieur à Bas Prix. Visitez le MAGASIN DE THÉ sur la rue St. Jean, faubourg St. Jean, en face le Bureau de Poste. CAFÉ de première qualité toujours en mains. JAS. MILLER.

Québec, 20 décembre 1878-2s

FETES DE NOEL

ET DU NOUVEL AN.

GRANDE RÉDUCTION.

Nous désirons appeler l'attention de nos pratiques et du public en général sur notre assortiment de Vins qui se recommandent hautement par leur qualité et leur variété. Nous croyons pouvoir prétendre qu'il n'y a rien de supérieur en ce genre à Québec. Nous avons décidé de vendre d'ici au premier février prochain, aux prix réduits suivants :

Table with 2 columns: Wine name and price. Includes Vin Blanc sec, Vin Palerne, Vin Cabinet très-léger, Vin Colli Iogham, Vin L. P., Vin McKenzie, Vin Xérés, Vin Sicile, Vin Tarragone, Vin Anderson, Vin McKenzie O'Porto, Vin hamisso, Vin Ysasi, Vin Coughburns.

Nous avons fait une réduction générale sur tout notre assortiment d'Épicerie, Eau-de-Vie, Genièvre et autres Liqueurs, et nous invitons les acheteurs à visiter notre maison avant d'acheter ailleurs.

LECLERC & LETELIER, Coin des rues St. Jean et St. Eustache. Québec, 19 décembre 1878-1m

VENTE D'UN IMMENSE

Fonds de Banqueroute

VALANT \$13,000 (TREIZE MILLE PIASTRES.)

Le soussigné a l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a réouvert son magasin coin des rues Claire Fontaine et St. Jean, et espère comme par le passé pouvoir donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer d'une visite.

GRANDE RÉDUCTION

a été faite sur tous les effets, malgré les Bas prix auxquels ils étaient vendus précédemment.

On pourra s'en convaincre en l'honorant d'une visite.

F. GIGUERE, Coin des rues Claire Fontaine et St. Jean, Vis à-vis l'Église. Québec, 14 décembre 1878-1m



WATCH-MAKER & JEWELLER

No. 158, rue St. Jean, et No. 241, rue St. Paul.

AVANTAGE! AVANTAGE!

CHEZ JOSEPH DONATI.

D'après la crise que nous traversons, M. JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier, se détermine à faire UN GRAND SACRIFICE de ses marchandises pour les fêtes de NOËL et du JOUR DE L'AN, afin de réduire son IMMENSE STOCK contenu dans ses deux magasins pour n'en faire qu'un seul; car il se trouve dans l'impossibilité de subir les dépenses auxquelles deux établissements l'entraînent. Il voit que sa position l'oblige de vendre sans réserve.

Ainsi, que ceux qui ont besoin de magnifiques Bijoux s'empressent de visiter ces deux établissements. Une visite vous suffira pour vous convaincre du bon marché.

Québec, 14 décembre 1878-1m

ARGENTERIES

ANGLAISES ET AMÉRICAINES.

Afin d'effectuer une vente rapide, les soussignés ont décidé d'offrir au public un grand assortiment d'Argenteries bien choisies à bien bas prix, et même au prix coûtant s'il le faut.

V. BÉLANGER & CIE, Rue la Fabrique. Québec, 8 décembre 1878-3s